

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

DECISION

N° 9-2022

Objet : Marché assurance CCAS EHPAD 2023-2025

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 ;

Vu la délibération n° 5 du 29 juin 2020 ;

Vu l'avis public à la concurrence publiée au BOAMP le 16 mai 2022 et sur le site marchespublics82.com

Vu l'analyse des offres par Arima Consultants selon les critères d'attribution énoncés dans le cahier des charges.

DECIDE

- d'attribuer le marché des assurances du CCAS pour 2023-2025 :

⇒ Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes :

Contrat avec franchise de 300€ (formule de base)

Compagnie retenue : SMACL- prime annuelle de 1 623,90 €

⇒ Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes :

Contrat en formule de base Franchise 75/150/300

Protection juridique, seuil 500€

Compagnie retenue : SMACL - prime annuelle de 1 464,73 € (RC : 1064,73€ et protection juridique 400€)

AR Prefecture

082-268201050-20220410-DECISION9-AR
Reçu le 14/10/2022
Publié le 14/10/2022

⇒ Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes :

Contrat en formule de base (franchise 150 € pour les véhicules légers /300 € pour les véhicules lourds)

Compagnie retenue : SMACL

- Prime : 532,84 €

⇒ Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus :

Contrat en formule de base

Compagnie retenue : SMACL

Montant de la prime annuelle : 165 € TTC

⇒ Lot 5 : Assurance des prestations statutaires

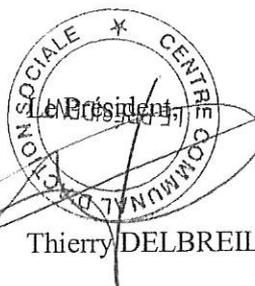
Compagnie retenue : SOFAXIS / CNP

Pour le CCAS, formule de base avec charges patronales + PSE n°1 et PSE n°3. Taux : 7,64 %,

Pour la Résidence du Lac, formule de base avec charges patronales + PSE n°1+ PSE n°2 + PSE n°3
Taux : 8,13%,

- de signer les marchés avec les compagnies d'assurances mentionnées ci-dessus

Lafrançaise, le 4 octobre 2022.


Le Président,
Thierry DELBREIL